

**Réunion du Bureau**  
**Territoire d'Énergie Orne**  
**28 janvier 2020 – 14h00**

**COMPTE-RENDU**

Nombre de membres : 20/ Nombre de Présents : 14/ Nombre d'absents : 6/ Nombre de pouvoirs : 0  
Nombre de votants : 15

Le Président, les Vice-Présidents, le représentant des communes urbaines et les coordinateurs du Te61 se sont réunis le 28 janvier 2020 à 14h00 à Valframbert.

**Étaient présents** : Mme et MM Philippe AUVRAY, Michel BELLENGER, Daniel BIGEON, Henri BONNEL, Philippe CHALLIER, Claude DUPUIS, Amale EL KHALEDI, André DUBOC, Alain GAUMONT, Hubert GOUSSET, Charles HAUTON, Jérôme LARCHEVEQUE, Jean LECLERC, Jean-Pierre MARTIN.

**Étaient excusés** : MM Roger BELLANGER, Irène COJEAN, Sylvain GANDAIS, Marcel GAUTIER, André GRUDE, Bernard MASSE.

**Présents hors bureau** : Mmes et MM. Christine THUILLIEZ, Assistante du Président, Cédric THOMAS, Responsable du Pôle Technique, Isabelle THIERRY, Responsable Comptabilité, Cyril WINTENBERGER, Responsable du Pôle Transition Énergétique, Catherine JOURDAINNE, Secrétaire du Te61.

**Secrétaire de séance** : Charles HAUTON

Le Président remercie les Vice-présidents, le représentant des communes et les coordinateurs de leur présence et énonce les points inscrits à l'ordre du jour :

1. Attribution du marché « Bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » ;
2. Attribution du marché « Mission de développement pour la mise en place d'une centrale photovoltaïque « Colonard-Corubert » ;
3. Attribution « candidature » DSP Gaz –Sainte Scolasse sur Sarthe ;
4. Attribution « candidature DSP Gaz – Neuilly le Buisson ;
5. Contrat ASCAPE (Développeur externe) ;
6. Ordre du jour Assemblée générale ;
7. Affaires et questions diverses.

**1 – Attribution du marché « Bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables »**

**Marché pour la maintenance, supervision, monétique et travaux neufs**

Monsieur le Président indique que deux réponses ont été reçues :

- TOTAL
- IZIVIA

Cédric THOMAS commente le barème des notes attribuées :

- Une offre financière comptant pour 50 points :

- Maintenance : 15/100
  - Supervision, wifi et monétique : 15/100
  - Travaux neuf : 10/100
  - Basculement infrastructure : 10/100
- Un mémoire technique comptant sur 50 points :
    - Les bornes accélérées : 4/100
    - Borne rapide 100 KVA : 6/100
    - Valorisation des actions pour réduire la fréquence des pannes : 15/100
    - Dépannage et maintenance : 5/100
    - Système de supervision : 15/100
    - Détailler la procédure de transfert : 5/100

Cédric THOMAS indique que les deux candidatures sont complètes, cependant l'offre de TOTAL répond au Règlement de Consultation alors que l'offre d'IZIVIA n'est pas structurée selon la demande du RC.

Il commente les prix proposés par les fournisseurs :

**TOTAL** : - Augmentation importante du coût de la maintenance  
 - Pour les bornes rapides : confirme l'engagement avec EV-tronic  
 - Taux de disponibilité à l'année des bornes : 98 %

**IZIVIA** : - Une offre économique mieux placée  
 - Des prix pour le préventif très bas et identiques entre les rapides et normales.  
 - Un prix de borne rapide très bas avec une référence de borne inexistante actuellement.

Madame El KHALEDI demande quels sont les problèmes rencontrés sur le terrain. Cédric THOMAS répond que les problèmes rencontrés se situent au niveau de la disjonction des bornes et des bornes accidentées pour le sujet de la maintenance.

Cédric THOMAS précise que la loi LOM (Loi d'orientation des mobilités) sortie le 24 décembre 2019, impose un contrôle des bornes par une entreprise agréée. TOTAL et IZIVIA sont des entreprises agréées pour contrôler les bornes accélérées et rapides.

Monsieur BIGEON demande si une évolution importante d'installation de bornes est à prévoir. Cédric THOMAS répond par le négatif. Une ou deux bornes supplémentaires pourraient compléter le parc existant (suite à une prochaine réflexion et à l'analyse de la fréquentation des bornes).

Cédric THOMAS commente ensuite le Mémoire de chaque fournisseur (voir tableau ci-après) :

Thèmes	TOTAL	Note	IZIVIA	Note
Fourniture borne accélérée	Matériel identique au parc actuel	2,4/4	Matériel identique au parc actuel	2,4/4
Fourniture borne rapide	Proposition de borne EV tronic, évolution possible jusqu'à 175 KVA (raison du prix)	4,8/6	Borne EFACEC HC 160, borne inconnue en France et pas de référence à ce jour	3/6
Valorisation des actions pour réduire les pannes	Connaissance du parc qui permet d'adapter la réponse et s'engage sur un taux de disponibilité de 98%	13,5/15	Pas d'explication sur ce sujet, chapitre non traité	6,8/15
Dépannage et maintenance	Description des interventions adaptées à nos bornes dont le wifi et les détecteurs	3,7/5	Description classique des bornes (pas de sujet sur les hotspot et détecteurs)	3/5
Système de supervision	Peu de détail sur le site de supervision mais le reste est bien détaillé	10,3/15	Pas d'explication sur la gestion du wifi, détections et TPE, pas de gestion des CR durant la charge	8/15
Détail de la procédure de transfert	Aucune interruption et un engagement sur la communication de l'infrastructure	4/5	Description précise de la démarche, mais peu de détail sur la communication sauf abonnés	3,5/15
		<b>38,7</b>		<b>26,7</b>

	TOTAL	IZIVIA
Prix	32,9	41,3
Mémoire	38,7	26,7
GLOBAL	71,6	68,0

Cédric THOMAS explique que pour TOTAL, l'offre technique est plus aboutie mais avec une augmentation des prestations ; qu'il y a un engagement sur le taux de disponibilité avec une gestion détaillée.

Pour IZIVIA, l'offre technique est très intéressante mais l'offre globale ne s'est pas adaptée au local. La proposition de borne rapide et peu connue sur le marché français et il n'y a pas de réflexion sur l'engagement pour réduire le taux de panne (paragraphe non traité).

Il propose aux membres du Bureau de retenir TOTAL et de l'autoriser à faire une mise au point sur le marché.

Après échanges, les membres du Bureau valident la proposition du Président de retenir TOTAL pour le contrat de maintenance des bornes de recharge pendant une période d'un an (renouvelable 3 fois) et autorisent Cédric THOMAS à réaliser une mise au point avec le mandataire retenu.

Cédric THOMAS évoque le sujet de l'harmonisation des tarifs. Il explique que le Te61 s'est entendu avec le TEN sur une harmonisation des tarifs en s'orientant notamment vers les propositions de la loi LOM. La loi qui est sortie le 24 décembre 2019 indique que les fournisseurs d'énergie ne sont plus les seuls à facturer au KWh.

Un autre service de l'Etat a annoncé début janvier que les compteurs certifiés sont obligatoires pour les facturations au KWh. Cédric THOMAS explique que sur le territoire français aucune borne n'est équipée d'un système de compteur certifié. Une évolution de la réglementation est souhaitable.

L'orientation prise par le TEN de facturer au KWh est aujourd'hui stoppé avec les dernières informations.

## 2 – Attribution du marché « Mission de développement pour la mise en place d'une centrale photovoltaïque « Colonard-Corubert » »

Cyril WINTENBERGER explique que cette mission a pour objectif de demander à une entreprise de faire le développement du projet, de la conception à l'obtention de toutes les autorisations nécessaires (la Moe des travaux et les travaux eux-mêmes ne sont pas compris dans la mission).

### Le contenu de la mission demandée :

La mission de prestation se déroule en 3 phases (voir le tableau ci-dessous) :

Tranche 1 (ferme)	Tranche 2 (conditionnelle)	Tranche 3 (conditionnelle)
Dimensionnement du projet	Conseil à la création de la Société de projet	Constitution du dossier AMI pour la CRE
Définition des enjeux environnementaux, réglementaire et urbanistique	Rédaction du document « porté à connaissance » pour la DREAL	Aides dans les démarches de financements bancaires
Elaboration du plan d'affaire	Réalisation de toutes les études d'impacts environnementales	
	Réalisation de toutes les représentations spatiales	
	Mise en place de l'enquête publique	
	Rédaction de tous les documents d'autorisations	

Cyril WINTENBERGER précise que la centrale photovoltaïque sera implantée sur une surface de 6 à 8 ha avec 6 ha nets opérationnels pour une puissance totale de 3 à 4 MWc.

Monsieur HAUTON demande si les banques peuvent demander d'autres expertises que celles précisées dans la mission de prestation. Cyril WINTENBERGER répond par l'affirmatif. Les banques peuvent demander des expertises extérieures, des études complémentaires pour lever des doutes et mieux évaluer les risques de financement.

Les candidats :

CYTHELIA ENERGY SAS (73 – BE)					QUENEA ENERGIES RENOUVELABLES SARL (29 – BE et développeur)		SEM WEST ENERGIES		ARMORGREEN (44 – BE et développeur)		RENESOLAPOWER France (69 – BE - Développeur)			IMPULSION (79 – BE)	
Cythélia Energy	Impact & Environnement	Resonance urbanisme & Paysage	Selas Adamas Affaire Publiques	CR&ON Architectes	QUENEA Energies		SEM West énergies	Logogen SAS	Armorgreen		Renesolarpower	Green law avocats	Impact & Environnement	Impulsion	NEODYME BREIZH
Production solaire PV	Etudes environnementales	paysagiste	juridique	Architecte	Production solaire PV		Production solaire PV	Production solaire PV	Production solaire PV		Production solaire PV	juridique	Etudes environnementales	Production solaire PV	Etudes environnementales

L'analyse technique :

Cyril WINTENBERGER explique que l'analyse technique représente 60 % de la note avec :

- 40 % pour la note méthodologique de la mission
- 20 % pour la cohérence du temps consacré

	CYTHELIA ENERGY	QUENEA ENERGIES	WEST ENERGIES	ARMORGREEN	RENSOLA POWER	IMPLUSION
Phase 1	Description méthodo OK Étude raccordement non compris Evoque des pieux battus Peu de détails sur juridique	Description méthodo OK Étude raccordement non compris Peu de détails sur juridique et plan d'affaire Peu de détails sur juridique	Description méthodo OK Éléments de dimensionnement Étude raccordement non compris Peu de détails sur juridique et plan d'affaire	Description méthodo OK Enjeux environnementaux et urbanistiques peu détaillés	Description méthodo OK Peu de détails et plan d'affaire	Description méthodo OK le te61 devra fournir le plan TOPO Enjeux urbanistiques peu détaillés Peu de détails sur juridique

Notes  
(/15)

10,91

10,57

10,91

10,23

11,25

10,23

	CYTHELIA ENERGY		CYTHELIA ENERGY	QUENEA ENERGIES	WEST ENERGIES	ARMORGRE EN	RENSOLA POWER	IMPLUSION
Phase 2	Dossier ICPE peu explicite et peu détaillé	Phase 1	Description méthodo OK Étude raccordement non compris Evoque des pieux battus Peu de détails sur juridique	Description méthodo OK Étude raccordement non compris Peu de détails sur juridique et plan d'affaire Peu de détails sur juridique	Description méthodo OK Éléments de dimensionnement Étude raccordement non compris Peu de détails sur juridique et plan d'affaire	Description méthodo OK Enjeux environnementaux et urbanistiques peu détaillés	Description méthodo OK Peu de détails et plan d'affaire	Description méthodo OK le te61 devra fournir le plan TOPO Enjeux urbanistiques peu détaillés Peu de détails sur juridique

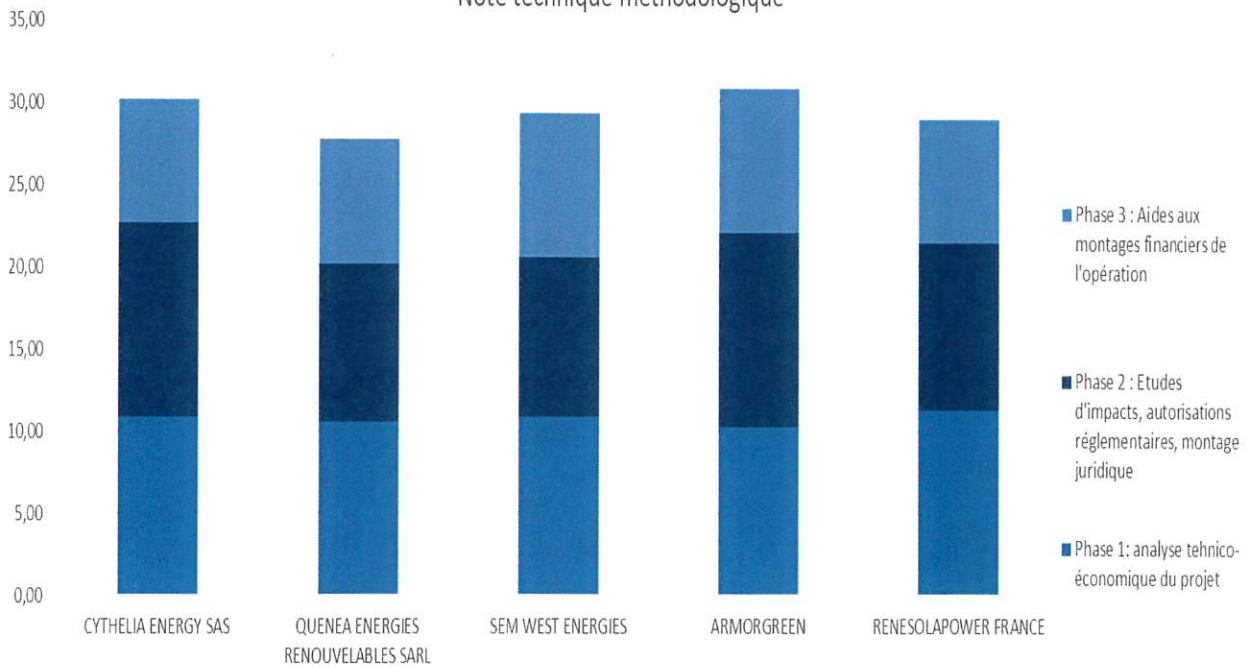
Notes (/15)      11,79      Notes (/15)      10,91      10,57      10,91      10,23      11,25      10,23

	CYTHELIA ENERGY	QUENEA ENERGIES	WEST ENERGIES	ARMORGREEN	RENSOLA POWER	IMPLUSION
Phase 3			Apportera une solution complémentaire à l'AMI CRE	Apportera une solution complémentaire à l'AMI CRE		Ne s'impliquera pas dans la conformité du matériel PV

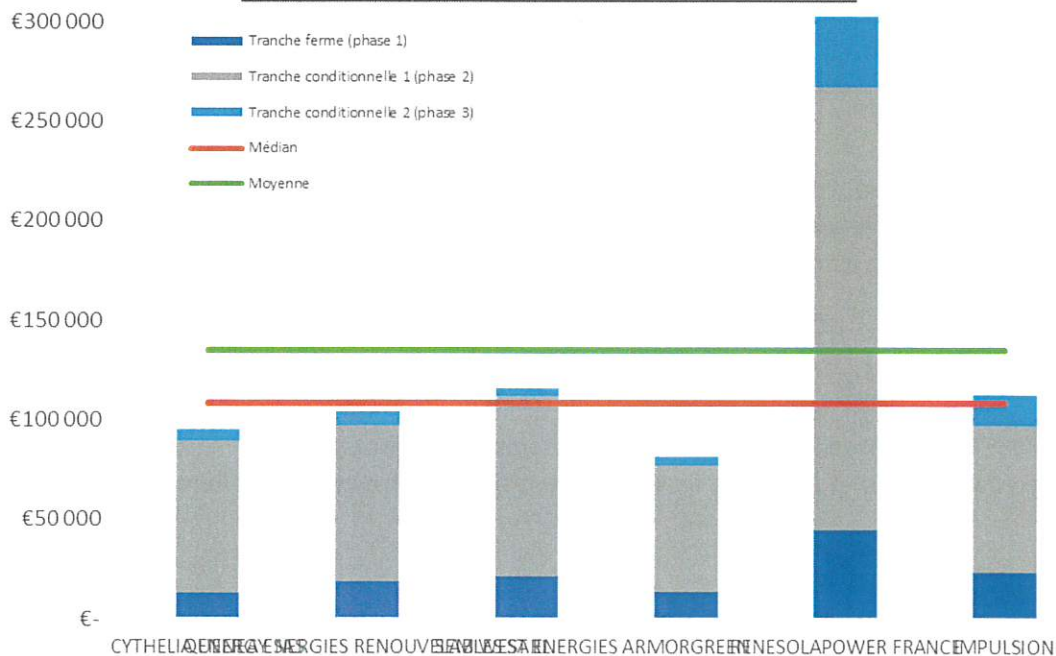
Notes (/10)      7,5      7,5      8,75      8,75      7,5      6,25

	Phase 1: analyse technico-économique du projet	Phase 2 : Etudes d'impacts, autorisations réglementaires, montage juridique	Phase 3 : Aides aux montages financiers de l'opération	Total Note technique méthodologique
CYTHELIA ENERGY SAS	10,91	11,79	7,50	30,19
QUENEA ENERGIES RENEUVELABLES SARL	10,57	9,64	7,50	27,71
SEM WEST ENERGIES	10,91	9,64	8,75	29,30
ARMORGREEN	10,23	11,79	8,75	30,76
RENESOLAPOWER FRANCE	11,25	10,18	7,50	28,93
IMPULSION	10,23	11,25	6,25	27,73

### Note technique méthodologique



### Offres financières des soumissionnaires



**Moyens humains dédiés (en heures)**

	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Temps total
CYTHELIA ENERGY SAS	123	640	48	811
QUENEA ENERGIES RENOUVELABLES SARL	156	649	58	863
SEM WEST ENERGIES	128	586	32	746
ARMORGREEN	77	609	42	728
RENESOLAPOWER FRANCE	219	1744	312	2275
IMPULSION	205	571	137	913

**Moyens humains dédiés**

	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Total Note technique Moyens
CYTHELIA ENERGY SAS	1,24	9,44	1,41	12,09
QUENEA ENERGIES RENOUVELABLES SARL	7,50	10,00	1,72	19,22
SEM WEST ENERGIES	1,50	7,05	1,10	9,66
ARMORGREEN	0,47	7,90	1,28	9,65
RENESOLAPOWER FRANCE	0,52	1,60	0,39	2,50
IMPULSION	0,65	6,59	2,50	9,74

Monsieur BIGEON demande si des risques d'opposition au projet sont à craindre. Cyril WINTENBERGER explique que la centrale sera installée sur un site déjà dégradé, qu'il y a très peu de voisinage. Le risque d'opposition existe mais il est plus faible qu'un autre projet qui serait installé sur un site agricole.

**L'analyse financière :**

Cyril WINTENBERGER explique qu'en accumulant l'ensemble des points entre la méthodologie technique, la méthodologie des moyens et les offres financières, la meilleure offre est celle d'ARMORGREEN (tableau ci-dessous).



Après échanges de vue et suite aux analyses proposées par la Commission d'appels d'offres, à l'unanimité, les membres du Bureau valident l'attribution du marché de Mission de développement pour la mise en place de la centrale photovoltaïque de « Colonard-Corubert » à la société ARMORGREEN.

### 3 – Attribution « Candidature » DSP GAZ – Sainte Scolasse sur Sarthe

Le règlement de consultation a été mis en ligne le 07 décembre 2019.

La réception des candidatures s'est faite le 10 janvier 2020.

2 plis ont été reçus (uniquement la candidature). Il s'agit de :

- GRDF
- PRIMAGAZ

Pièces à fournir au stade de la candidature :

- Habilitation à exercer l'activité professionnelle,
- Capacité économique et financière,
- Capacité technique et professionnelle.

Les deux dossiers de candidatures sont réputés complets.

Monsieur le Président souligne que GRDF est entré en contact avec lui afin de savoir s'il existait un réseau de gaz naturel passant à proximité. La réponse étant négative, GRDF ne déposera pas d'offre.

Le Te61 est en attente de l'offre de PRIMAGAZ.

### 4 – Attribution « Candidature » DSP GAZ – Neuilly le Buisson

Le règlement de consultation a été mis en ligne le 16 décembre 2019.

La réception des candidatures a eu lieu le 17 janvier 2020.

2 plis ont été reçus (uniquement la candidature) :

- GRDF
- PRIMAGAZ

Pièces à fournir au stade de la candidature :

- Habilitation à exercer l'activité professionnelle,
- Capacité économique et financière,
- Capacité technique et professionnelle.

Les deux dossiers de candidatures sont réputés complets.

Comme pour la candidature DSP Gaz de Sainte-Scolasse, GRDF est retenu mais ne répondra pas à l'offre.

PRIMIGAZ déposera une offre suite à l'accord du Bureau de ce jour. PRIMAGAZ alimentera une partie du bourg de Neuilly-le-Buisson.

Monsieur le Président souligne que, comme la commune de Sainte-Scolasse-sur-Sarthe, l'intégralité de la commune de Neuilly-le-Buisson bénéficiera du prix de la DSP et du réseau mis en place.

### 5 – Contrat ASCAPE

Monsieur le Président explique que ASCAPE est un contrat permettant d'avoir recours à un développeur externe (suite à la protection TÉO). Le but est d'apporter un appui et une expérience au développeur actuellement en place au Te61 ; de continuer à faire évoluer le logiciel et maîtriser les données.

Cédric THOMAS souligne que le développeur actuellement en place au Te61 a pu faire évoluer l'outil TÉO depuis son arrivée, et répond aux attentes par de petites évolutions.

L'objectif avec ASCAPE est d'optimiser ce logiciel, de le refondre dans sa totalité afin de le rendre stable et cohérent ; d'avoir une notice de développement pour pouvoir intervenir sur la programmation.

Le projet de contrat ASCAPE a été soumis à l'avocat en charge du dossier dans le but de bien cadrer la partie juridique, ceci pour protéger le logiciel (propriété du Te61), afin de ne pas être utilisé par des tiers.

#### **Coût de la prestation de la société :**

- Phase 1 : Prise de connaissance du logiciel TÉO (coût journalier : 420 € HT)
- Phase 2 : Développement du logiciel (coût journalier : 420 € HT. En fonction du nombre de déplacement, ce coût journalier pourrait être de 380 €).

Monsieur le Président propose de suivre les avancées du dossier ASCAPE et d'en débattre lors des prochaines réunions.

#### **6 – Ordre du jour Assemblée générale du 12 février 2020**

Un point est fait par le Président sur certains sujets qui seront abordés lors de l'Assemblée générale qui se déroulera le 12 février 2020 au Te61 :

- **Jeu-concours** : le Te61 participe au Congrès des maires de l'Orne le 11 juin 2020 à Bagnoles de l'Orne et organise un jeu-concours permettant à une commune de remporter au minimum un radar pédagogique. Le principe du jeu-concours est adopté par les membres présents du Bureau, à l'unanimité.

- **Recrutement agent contractuels pour accroissement temporaire d'activité** : afin de palier à des demandes liées à un accroissement saisonnier d'activités, le Te61 peut faire appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel. Il sera proposé au Comité syndical d'autoriser le recrutement de saisonniers (catégorie C) ou stagiaires.

- **Ouverture de Poste catégorie A** : il est proposé d'ouvrir un emploi permanent de catégorie A, à temps complet, afin d'assurer la direction du Te61.

- **Ouverture de poste catégorie B** : il est proposé d'ouvrir un emploi permanent de catégorie B, à temps complet, pour assurer les fonctions de Chargé d'affaires dans le domaine du Gaz.

- **Renouvellement de la carte d'achat public** : Les cartes d'achat public du Te61 arrivant à échéance, il est nécessaire de les renouveler.

- **Econome de flux** : La commune d'Argentan souhaite s'engager dans un programme de travaux de maintenance et d'actions de maîtrise de l'énergie dans le but de diminuer ses consommations énergétiques. Le Te61 se propose de réaliser une prestation de service rémunérée pour le compte de la commune d'Argentan. A cet effet, un économe de flux interviendra au sein de la collectivité.

- **Autorisation de signer toute convention permettant la mise en œuvre d'opération d'autoconsommation collective** : Le Te61 a la possibilité de mettre en place une opération d'autoconsommation collective autour de la Maison de l'Énergie, pour le compte d'un de ses adhérents. Il est proposé aux membres du Comité syndical d'autoriser le Président à signer la convention permettant la mise en œuvre de cette opération.

- **Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture d'une salle de sport** : La commune d'Argentan envisage l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture principale de la salle de sport du Collège Jean Rostand.

Le Te61 se propose de faire une étude de faisabilité.

- **Actualisation de la délibération du 30 juin 2015 – Compte Epargne Temps** : le Compte Epargne Temps concerne les congés non consommés mis en réserve. Ils peuvent être monnayés ou transformés en points retraite. La Délibération du 30 juin 2015 a évolué. Une délibération est nécessaire afin d'actualiser cette nouvelle réglementation.

#### 7 – Affaires et questions diverses

- Monsieur le Président évoque le projet éolien de Moussonvilliers. Il explique que ce projet a suscité des oppositions mais qu'il est toujours d'actualité. EDF Énergies nouvelles souhaite de nouveau rencontrer le Te61 à propos de ce projet.

- Monsieur le Président fait un point sur les élections du Te61. Il présente le planning des dates et lieux des élections des délégués.

La séance est levée à 16h30.

Le Secrétaire de Séance,

Charles HAUTON



Le Président,

Philippe AUVRAY



